

Paris, le 16 septembre 2014

Le Premier Ministre

N° 5737/SG

à

*Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les secrétaires d'État*

Objet : Préparation de la feuille de route gouvernementale en matière de réforme de l'Etat et de simplification

Le conseil des ministres du 2 juillet 2014 a ouvert une nouvelle étape de réforme de l'Etat, qui sera menée de manière complémentaire et dans le même calendrier que la réforme territoriale. Cette nouvelle étape se traduira par une feuille de route du Gouvernement, qui sera adoptée au début de l'année 2015, à l'issue d'un débat participatif au cours de l'automne associant les citoyens, les forces vives, les organisations syndicales et les élus. Cette feuille de route arrêtera le programme complet de réforme d'ici à 2017, y compris l'accélération de la stratégie de simplification appelée de ses vœux par le Président de la République.

Une ambition nouvelle doit nous guider, celle de préparer dès aujourd'hui l'Etat dont nous aurons besoin demain : un Etat ouvert, pour construire avec la société civile les politiques publiques adaptées aux besoins des populations ; un Etat exemplaire en termes de qualité du service rendu, d'efficacité et de sobriété dans les dépenses publiques ; un Etat qui mobilise toutes les opportunités offertes par le numérique pour dispenser des services publics réactifs et plus personnalisés ; un Etat qui valorise tout le potentiel de ses agents.

1. Organisation du travail gouvernemental

J'ai demandé au secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification, placé auprès de moi, d'assurer la coordination et l'animation du travail gouvernemental pour préparer, puis mettre en œuvre et suivre l'avancement de ce programme et des chantiers, ouverts ou à venir, qui y concourent.

Je vous demande donc d'associer le secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification aux réformes majeures visant à améliorer l'efficacité et à simplifier la mise en œuvre des politiques publiques au sein de vos périmètres ministériels. Je souhaite que ses équipes participent aux travaux préparatoires et aux réunions interministérielles

concernant ces réformes. Ils devront être informés des projets de simplification concernant les entreprises, les collectivités territoriales et les usagers ainsi que des projets de textes susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur ces publics. De la même manière, j'entends qu'ils soient rendus destinataires des travaux des inspections générales de vos ministères, notamment des rapports d'évaluation, portant sur des adaptations possibles de l'organisation des services de l'Etat, des processus qu'ils mettent en œuvre ou interrogeant le périmètre de leurs missions. Enfin, le secrétaire d'Etat suivra de manière régulière l'avancement, dans chacun des périmètres ministériels, des différents chantiers de réforme et les résultats obtenus. Je vous demande, en conséquence, de veiller à sa bonne information par les services travaillant sous votre autorité.

2. Chantiers à engager

Au moment où les collectivités territoriales se réorganisent, les services de l'Etat doivent conduire des réformes essentielles pour recentrer leur activité sur les missions prioritaires pour les Français, les exercer au niveau où la présence de l'Etat est attendue, renforcer la qualité de service et l'efficacité tout en diminuant les dépenses. C'est à l'aune de ces enjeux que je vous demande d'engager sans attendre les chantiers identifiés ci-dessous, pour aboutir et nourrir en 2015 la feuille de route gouvernementale.

2.1. Revue des missions

L'ensemble des administrations centrales et déconcentrées conduira sa revue des missions pour concentrer son intervention et ses moyens d'action tout en élevant le niveau de qualité que nos concitoyens sont en droit d'attendre de leurs services publics. Cette démarche doit aboutir à la fin de l'année 2014 à des propositions de votre part. Ces propositions doivent partir des besoins des Français sur les territoires, et tenir compte des attentes exprimées par les citoyens, les entreprises, les élus locaux et nationaux ainsi que par les agents à l'égard de l'Etat. La méthode qui vous sera proposée visera à la bonne prise en compte de ces attentes ; je vous demande de veiller à ce que la conduite de ce projet dans vos services soit à la hauteur des ambitions portées par le Gouvernement.

2.2. Réforme de l'administration territoriale de l'Etat

L'administration territoriale de l'Etat est le lieu où les missions de l'Etat sont exercées au plus près des citoyens, des entreprises et des territoires. Elle doit se réorganiser en conséquence de la réforme territoriale dans le but de maintenir une présence efficace de l'Etat dans les territoires et pouvoir, beaucoup plus qu'aujourd'hui, adapter la mise en œuvre des politiques publiques aux réalités locales. Afin d'offrir aux services davantage de souplesse dans l'utilisation des moyens financiers et humains, tout en recherchant toutes les voies de simplification et d'économie dans leur fonctionnement, outre la revue des missions sept chantiers de réforme de l'administration territoriale de l'Etat seront donc conduits : la rénovation de la charte de déconcentration ; la déconcentration de la gestion des moyens

humains, ainsi que des crédits budgétaires ; l'adoption d'une nouvelle carte des sous-préfectures ; le renforcement de la tutelle des opérateurs au niveau territorial ; l'expérimentation de mutualisations des fonctions supports ; la simplification des commissions consultatives locales. Ces chantiers seront pilotés par le ministre de l'intérieur, en lien avec le secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification. Une feuille de route de réforme de l'administration territoriale de l'Etat vous a déjà été adressée à cet effet.

2.3. Rationalisation du paysage des opérateurs et renforcement de leur tutelle

La puissance publique a eu largement recours, au cours des dernières décennies, à diverses formes d'individualisation de services de l'Etat, que l'on qualifie du terme générique d'« agences ». La création de ces organismes s'est traduite, dans la majorité des cas, par un renforcement quantitatif et qualitatif des moyens affectés aux politiques publiques concernées, une extension et un renouvellement des interventions de l'Etat, avec un professionnalisme reconnu, une meilleure implication des parties prenantes et une amélioration du service rendu.

Toutefois, le développement de ces quelque 1200 organismes n'a pas fait l'objet d'une stratégie d'ensemble. Ils constituent aujourd'hui un enjeu important en termes de cohérence dans la mise en œuvre des politiques publiques, de gouvernance et de finances publiques. Il est nécessaire de revoir la répartition des missions et compétences entre l'Etat et ces organismes, d'en réduire le nombre et de rénover les conditions d'exercice de la tutelle par l'Etat. En lien avec la revue des missions, je vous demande de conduire une revue des opérateurs relevant de votre champ ministériel et de me proposer, d'ici le 15 décembre, un plan d'actions visant à en rationaliser le nombre et en renforcer la tutelle.

2.4. Rénovation des relations entre administrations centrales et services déconcentrés

La mise en œuvre efficace dans les territoires des politiques publiques suppose que les services déconcentrés disposent, de la part des administrations centrales, d'un cadre clair et lisible, qui affirme les objectifs du gouvernement et mette en évidence un nombre limité de priorités, sans affecter leur responsabilité et leur capacité d'adaptation de la mise en œuvre des politiques publiques aux enjeux locaux. Je vous demande d'appliquer et de décliner dans votre ministère un protocole qui vous sera adressé visant à réguler et rendre plus efficaces les relations entre les administrations centrales et déconcentrées, notamment pour limiter l'envoi d'instructions aux services et les demandes de remontées d'information.

2.5. Evaluation de politiques publiques

Le Gouvernement a engagé depuis 2012 l'évaluation de 60 politiques. Vous veillerez à ce que l'ensemble de ces travaux trouvent leur bon aboutissement sous forme de plans d'action et de résultats concrets. J'ai demandé au secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'Etat de réaliser en octobre, avec vous, un bilan des actions mises en œuvre et des résultats obtenus. Au-delà, de nouvelles évaluations portant sur des politiques à forts enjeux pour nos

concitoyens et pour les finances publiques seront identifiées avec vous pour être engagées au 1^{er} trimestre 2015.

2.6. Simplification

La simplification permet d'améliorer la vie quotidienne des Français et d'accélérer la vie économique ; elle participe du rétablissement de la compétitivité et de la confiance entre les citoyens, les entreprises et les services publics. Elle doit donc être poursuivie sans relâche. A cette fin, vous avez déjà été saisis de propositions identifiées par le Conseil de la simplification pour les entreprises et des difficultés identifiées par les usagers au cours d'une campagne participative. Je vous demande d'instruire ces propositions et de faire preuve de volontarisme afin que des mesures nouvelles de simplification, répondant à ces attentes, puissent être adoptées à l'automne puis à échéances régulières tous les six mois.

2.7. Transition numérique de l'Etat

La transition numérique de l'Etat est une opportunité pour transformer radicalement la relation entre les usagers et l'administration, fournir des services plus accessibles, plus personnalisés, décloisonner les administrations et améliorer l'ouverture et la transparence sur la société civile.

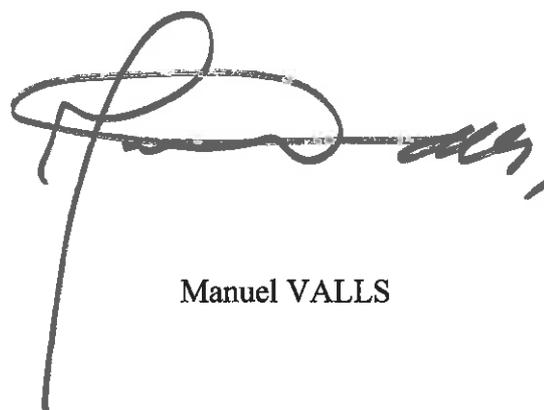
Celle-ci doit reposer sur des infrastructures fiables acquises à des coûts maîtrisés : à cette fin j'ai décidé de modifier, par le décret n°2014-819 du 1^{er} août 2014 relatif au système d'information et de communication de l'Etat, la gouvernance de ce système, qui sera placée dans un cadre interministériel. J'attends de chacun une implication forte sur les projets interministériels porteurs de modernisation et d'économies. La politique d'ouverture des données publiques doit être également confortée : le principe de gratuité pour l'accès aux données résultant des missions de service public des administrations prévaut désormais et l'ouverture de jeux de données à fort potentiel de création de valeur, dont ceux identifiés par la Commission européenne, doit être permise. Un décret publié très prochainement précisera par ailleurs les compétences de l'administrateur général des données, dont le rôle visera à promouvoir la réutilisation et le partage des données publiques au sein des administrations, notamment aux fins d'évaluation des politiques publiques, d'amélioration de l'action publique et de stimulation de la recherche et de l'innovation. C'est enfin à chacun d'entre vous que je demande d'identifier et de proposer, d'ici au 15 décembre, les nouveaux services numériques susceptibles d'apporter une forte amélioration du service rendu pour nos concitoyens, à court ou moyen terme.

2.8 Fonctions support

Les fonctions support contribuent à la bonne marche de l'administration au quotidien. Elles couvrent des métiers très différents qui nécessitent des compétences techniques de plus en plus expertes : ressources humaines, informatique, achats, gestion immobilière, financière, ou logistique. Une meilleure utilisation de ces moyens doit viser simultanément une

amélioration de la qualité de vie au travail des agents et l'innovation dans les relations avec les usagers et les entreprises. La réorganisation de ces fonctions, autour de mutualisations interministérielles ou ministérielles, constituera un levier important de maîtrise de la dépense publique. J'ai donc demandé au secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'Etat d'engager immédiatement avec l'ensemble des ministères les travaux permettant d'aboutir en janvier 2015 à des projets opérationnels de mutualisation et de développement de la performance.

Pour vous aider dans la conduite de ces différents chantiers, des précisions méthodologiques vous seront adressées par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique. Je vous demande la plus grande mobilisation pour que ces travaux produisent rapidement les résultats concrets qu'attendent nos concitoyens.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Manuel Valls', written in a cursive style. The signature is positioned above the printed name.

Manuel VALLS